



ARRÊTÉ

COMMUNE DE CUTTOLI-CORTICCHIATO

Arrêté N° MA-ARR-2026-025

11 juin 2026

OBJET : ARRETE DE CIRCULATION AU LIEU DIT CORTICCHIATO RD29 ET RD1

Le Maire de la Commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les Communes, les départements, les régions et l'état,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6 ;

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111.1

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12 ;

Vu le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 8ème partie -signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du novembre 1992 modifié) ;

Vu Le Code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 ; L115-1 à L116-8; L123-8; L131-1 à L131-7; L141-10 et L141-11 ;

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-6; L2215-4 et L2215-5 ;

Vu la demande formulée par l'entreprise SOTRAVOS en date du 11/06/2026.

Considérant qu'en raison des travaux d'enfouissement ligne électrique BT, au lieu dit Corticchiato sur la RD29 et RD1, il convient de prendre un arrêté de circulation.

ARRETE

Article 1 : A compter du 22/06/2026 pour une durée de 90 jours calendaires, la circulation sur la route communale au lieu-dit Corticchiato sur la RD29 et RD1:

Restriction de capacité:empiètement sur la voie

Circulation alternée par feux tricolores

Période de travaux:travaux de jour

Interdiction de stationner, de dépasser, pour les véhicules légers et les poids lourds

Vitesse limitée à 30 km/h

Article 2 : La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise SOTRAVOS.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 5 : Monsieur Le Maire de la Commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO et Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de PERI sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du

présent arrêt.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la Corse-du-Sud et publication
par voie d'affichage le

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean BIANCUCCI



